

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 24 Mai 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## ALLEMAGNE.

*De Francfort, le 5 mai.*

LES troupes saxonnes ont été battues par les François, près Cassel. Quatre canons, six tentes & un lieutenant, sur quatre qui sont à l'armée, ont été pris. L'électeur de Saxe a été très-affligé de cet échec : il va, dit-on envoyer un remplacement.

Dumouriez a passé, il y a quelques jours, par Mergentheim, où il a diné ; il se rend à Wirzbourg, où il compte rester & écrire ses mémoires. S'il n'obtient pas la permission de s'y fixer, il retournera à Mergentheim : il a dit que si le prince de Cobourg n'avoit pas publié sa seconde proclamation, un grand nombre de soldats de troupes de ligne auroient déserté l'armée française. — Le gazetier de Neuwied dit à son sujet : « On n'a pu faire aucun usage de ses vertus & de ses talens, dès qu'il ne lui a pas été possible de continuer de jouer le rôle du général Munk.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 12 mai.*

L'archiduc Charles est parti depuis quelques jours pour l'armée ; ce voyage s'est fait à la suite d'une estafette qui lui a été expédiée par le prince de Cobourg. Il est des personnes ici qui présumant que cette démarche est l'avant-coureur d'événemens bien importants : l'avenir confirmera ce qu'il faut penser de cette présomption.

Le bulletin de nos armées, daté du quartier-général de Quiérrain, le 10 mai, contient ce qui suit :

« Quelque considérable que fût la perte de l'ennemi dans les attaques qu'il avoit faites si infructueusement sur nos postes de Raismes & de Vignone, il ne cessoit pas pour cela de tirailler sur nos avant-postes de la partie des bois d'Hasnon qu'il occupoit encore ; il y érigea même plusieurs redoutes. Le général d'artillerie comte de Clairfayt, voulant empêcher une fois pour toutes que ses troupes ne fussent plus harcelées par-là, résolut de déloger l'ennemi de sa position dans le bois, en le faisant attaquer, dès la pointe du jour, de trois côtés à la fois, par quelques bataillons de son armée, soutenue par des troupes prussiennes du corps du lieutenant-général baron de Knobelsdorff.

» Le lieutenant-colonel des grenadiers de Rousseau, le comte de Chanwez, major de Wartenberg, & le major

d'Aspre, de Ligne, conduisirent ces différentes attaques avec une intelligence & une intrépidité peu communes. Les ennemis furent culbutés, leurs fortifications emportées : tout ce qui fit résistance fut passé au fil de l'épée ; on ne fit que 150 soldats & 10 officiers prisonniers ; tout le reste, dès le commencement de l'attaque, avoit montré plus de confiance dans la souplesse de ses jambes que dans l'usage de ses armes. Par cette nouvelle victoire, le comte de Clairfayt vient d'assurer la tranquillité à son armée, dans la position que l'attaque des villes lui rendra nécessaire.

» Ce général se loue beaucoup du lieutenant-colonel de l'état-major de Schmidt, qui a rendu les services les plus essentiels par sa sagacité & par sa bravoure. Il se loue également des trois officiers susdits qui ont commandé les attaques, & de l'ardeur & de l'intrépidité des troupes qui les ont exécutées.

» La perte de l'ennemi a été considérable en cette journée, & le même champ de bataille où nous venons de lui tuer au-delà de 2 mille hommes dans la journée du 8, se trouve encore une fois couvert de ses morts.

» Le colonel Milius, qui se trouve auprès des troupes hollandaises avec le régiment de Loudun-vert, un escadron de hussards & une demi-compagnie de chasseurs tyroliens, vient de faire rapport que le 6, au-delà de 4 mille François, ayant avec eux 6 canons, ont attaqué nos avant-postes à Poperingue, Rousbrugge & Neuf-Eglise ; que nos gens & les petits détachemens hollandais du voisinage se soutinrent mutuellement, & se défendirent avec beaucoup de courage ; que nos hussards enfoncèrent jusqu'à trois fois les ennemis ; mais que ceux-ci, par la grande supériorité du nombre, ayant presque entouré tous nos avant-postes, se replièrent en bon ordre sur leurs corps respectifs, sans que les ennemis osassent les inquiéter dans leur retraite. Nous tuâmes au-delà de 100 des ennemis dans cette affaire, & n'y perdîmes que 20 hommes ; malheureusement le lieutenant Baumgartner y fut fait prisonnier avec six soldats : le major Uz & le lieutenant Neter eurent leurs chevaux tués sous eux.

» Par un relevé exact de la perte faite par l'armée du général comte de Clairfayt, dans la journée du 8, il conte qu'il a eu, en tout, 4 officiers & bas-officiers tués, 19 officiers blessés, 64 soldats tués, & environ trois fois autant de blessés, outre 40 égarés. Ce relevé, qui a été fait par compagnies, prouve que notre perte, dans cette sanglante journée, a été moindre encore qu'on ne l'avoit cru d'abord.

» Les officiers morts sont le capitaine Ketelbuter, le sous-lieutenant Pointier & l'enseigne Bartels, du régiment de Wurtemberg; & le capitaine Gerhard, des chasseurs.

» Les blessés sont le major Montigni & le sous-lieutenant Horvath, du régiment de Ligne; les lieutenans Wisfling, Meng & Scheetz, & le sous-lieutenant Hoffliager, du régiment de Wartensleben; le capitaine Gaidler & le sous-lieutenant Herbetstein, d'Antoine Esterbazy; les capitaines Juch & Ulrich, & les enseignes Koch & Bohm, de Breatano; le capitaine d'Aigremont & le lieutenant Schmide, de Vierzet; le capitaine Longueville, le lieutenant Georgi, le sous-lieutenant Meinders & l'enseigne Troyer, de Wurtemberg; & le lieutenant Schwerens, de Machony, chasseurs.

## FRANCE.

De Paris, le 24 mai.

Le ci-devant général Egalité, & les personnes qui l'accompagnaient, sont partis de Zurich pour aller en Italie par le mont St-Gothard.

Les nouvelles particulières de Marseille, en date du 16, annoncent que le tribunal populaire de cette ville a condamné à mort les freres Savon, accusés d'avoir égorgé & fait égorger plusieurs citoyens. Un autre assassin, Amandrin, cabaretier, convaincu d'avoir, le sabre à la main, levé des contributions, a de même été exécuté. Il y a apparence que le décret de la convention, qui suspend le tribunal populaire, n'est pas encore parvenu officiellement à Marseille.

Nous lisons dans une feuille les détails suivans sur le voyage des Bourbons en cette ville.

« Les commissaires nommés pour la conduite des Bourbons, étoient Gaveux, Laugier & Naigeon. Chaque voiture étoit garnie d'un Bourbon, d'un commissaire & d'un gendarme. Madame de Bourbon gardoit le silence, M. de Conti frissonnoit, M. Egalité sifflait.

» Vers Orgon, à quatre lieues d'Avignon, des coups de fusil furent tirés sur la voiture.

» Madame de Bourbon n'a pas adressé la parole à son frere dans toute la route.

» M. Egalité dinoit avec ses fils. Aux trois quarts du chemin, il fallut que tout le monde dînat ensemble. Un commissaire observa que M. Egalité diséquoit la poularde, se servoit & n'abandonnoit qu'un squelette à l'appétit des autres voyageurs. Ce commissaire commanda deux poulardes; & quand M. d'Orléans eut fait le partage du lion, il lui dit, en refusant le plat qu'il rendoit: « Croyez-vous que Madame votre sœur & moi soyons faits pour manger vos restes? — Qu'on apporte une autre poularde — Ici, M. Egalité siffla. — Madame de Bourbon apprit par hasard qu'un des commissaires étoit gendre du citoyen Langeon, homme de lettres, estimé par son talent aimable & la douceur de ses mœurs ».

Cette découverte la tranquillisa sur-le-champ; ce qui fait honneur au citoyen Langeon... Elle ne lui parla de son beau-père qu'en le quittant. Les commissaires inviterent M. Egalité, qu'ils avoient vu gonflé d'assignats, à payer les gendarmes: il l'oubliait; il leur donna 500 livres, les autres y contribuèrent aussi.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort Philippe Devaux, colonel-adjutant-général de l'armée du Nord, convaincu d'avoir trempé dans la conjuration de Dumouriez contre la république, & d'avoir, dans des intentions contre-révolutionnaires, exécuté les ordres de ce traître. Après sa

condamnation, il a adressé aux membres composant le tribunal le discours suivant:

« Citoyens juges & jurés, vous venez de condamner un homme contre lequel il n'est prouvé aucun crime ni délit; telle est votre volonté: j'ai vécu en bon citoyen, je mourrai sans crainte & sans remords; & vous peuple, mon sang qui a coulé pour vous dans les combats, n'auroit jamais dû être répandu sur l'échafaud.

Il a conservé la même fermeté en allant au supplice, & il est mort avec beaucoup de courage. Une remarque assez singulière, c'est que tous ceux qui ont péri sur l'échafaud pour crimes contre la république, sans en excepter le cocher de fiacre, ont montré une constance & une résignation peu communes. C'est peut-être le genre de supplice auquel on n'attache rien d'effrayant comme la potence, ni rien d'horrible comme la roue. Il ne fera pas inutile de remarquer, au sujet de l'adjutant-général Devaux, qu'il a dit dans son interrogatoire, « que si s'étoit refusé d'exécuter les ordres de » Dumouriez, celui-ci l'auroit livré aux Autrichiens, desquels » il est proscrit; & assurément si j'avois été livré, a-t-il » ajouté, j'aurois été pendu ». Pour entendre ceci, il faut qu'on sache que Devaux étoit de Bruxelles. & fils naturel de feu prince Charles, gouverneur des Pays-Bas, grand-oncle de l'empereur actuel.

## COMMUNE DE PARIS.

Du 22 mai.

Une députation du club des Cordeliers a annoncé qu'un officier de la légion de Westerman venoit d'arriver à cheval, & que, sous prétexte de visiter ses freres les Cordeliers, il s'étoit rendu dans le lieu de ses séances. L'orateur a pensé que le véritable motif de sa démarche étoit de venir prendre des informations sur l'esprit qui anime les sociétés patriotiques de Paris; ce qui l'a confirmé dans son opinion, c'est que la légion de Westerman, qui est aujourd'hui à Saint-Denis, doit venir demain se ranger en bataille sur la place de la révolution, en attendant le résultat d'une pétition que les soldats doivent présenter à la convention nationale.

Le procureur de la commune a requis, & le conseil a arrêté que le chef de légion de service se concertera avec le pouvoir exécutif, afin de prendre des mesures pour que le passage de cette légion ne nuise point à la tranquillité publique, & que leur station sur la place de la révolution n'occasionne aucun désordre.

On a lu une lettre de la municipalité de Versailles; elle écrit qu'elle se trouve dans le même embarras que celle de Paris pour armer les volontaires. Tous les citoyens ont fourné leurs armes de calibre, de sorte qu'à Versailles le service se fait avec des piques.

Il doit partir demain pour la Vendée un parc d'artillerie escorté par une compagnie de volontaires.

Le procureur de la commune a pris la parole pour annoncer qu'enfin les comptes du conseil du 10 août étoient épurés, & qu'en dépit des calomnieux & des malveillans la majorité étoit sortie de ce creuset à sa gloire. « A présent a-t-il ajouté, c'est à la postérité à nous juger, & à prononcer si nous avons bien mérité de la patrie ». Sur son réquisitoire, le conseil a arrêté que le tableau des membres qui composoient cette commune révolutionnaire seroit placé à côté de celui des vainqueurs du 10 août. Le procureur de la commune a alors continué en ces termes:

« Nous venons de donner un grand exemple à la ville de Paris. Nous avons fait voir au peuple que tous ses administrateurs lui doivent des comptes. Cependant quels sont ceux qu'ont rendus les Vauvillers, les Filliculs, les Bailli? Au-

Que sont devenus ces millions destinés à acheter des subsistances ? que sont devenus ces farines d'Irlande, ces blés de Turquie, & ces magasins de N.-kro-Bailli ? On en a vendu une partie aux amidonniers, & l'autre a été jetée dans la rivière. Il est tems enfin que les trésors accumulés par ces sang-sues publiques dédomagent Paris de leurs rapines & de leurs vols. Je requiers que toutes les sections soient invitées à nommer une commission chargée d'examiner la responsabilité & la comptabilité de toutes les municipalités depuis 1789. . . . (Adopté).

La section du Marais, indignée de voir se diriger contre la commune de Paris un système de diffamation qui a pris son origine dans le sein de la convention même, est venue lui annoncer que tous les sans-culottes étoient résolus de lui faire un rempart de leurs corps. De nombreux applaudissemens ont suivi cette agréable nouvelle. Le président a observé à l'orateur que le nom de *Marais* ne convenoit gueres à une section si ennemie des crapauds & des rolandins.

Plusieurs sections ont adhéré à la nomination du général Boulanger, plusieurs autres l'ont rejetée comme illégale, & ont réclamé leur droit d'élection, d'autres enfin ont fait choix d'un autre général.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede).

Supplément à la séance du mercredi 22 mai.

La convention reconnoît aux commandans en chef de la république, pour les dépenses particulières, savoir, au commandant de l'armée du Nord, 200 mille livres; à celui de la Moselle, 100 mille; du Rhin, 200 mille; des Ardennes, 100 mille; des Alpes, 100 mille; d'Italie, 100 mille; des Pyrénées, 100 mille; des côtes de Brest, 50 mille; des côtes de Cherbourg, 50 mille. Le commandant de l'armée de la Rochelle aura ce qui reste d'un fonds de cent mille livres affecté à l'armée de l'intérieur.

Les gendarmes nationaux, montés & non montés, en activité dans l'intérieur, jouiront d'une augmentation de paie qui sera de 20 liv. par mois pour les premiers, & de 12 l. pour les autres.

Rühl annonce que la masse des citoyens de Strasbourg s'est ébranlée à la nouvelle des désastres de la Vendée: cette ville a formé sur-le-champ une armée qui, sous la dénomination d'*armée de la fraternité*, va se mettre en marche au premier jour. Mention honorable & renvoi au comité de salut public.

On fait lecture d'une adresse dans laquelle les citoyens de Rennes jurent guerre aux anarchistes. Des citoyens d'Orléans viennent à la barre exprimer des sentimens semblables; ils déposent en même-tems, au nom de leur cité, un don patriotique de 155 mille livres. A cette députation en a succédé une autre de la section des Tuileries, qui exprime la résolution ferme & sacrée, prise par les citoyens de cette section, de défendre les représentans du peuple contre les assassins & les conspirateurs.

Les commissaires de la convention dans le département de la Meuse, de retour de leur mission, présentent le tableau de leurs opérations & de leurs succès: l'esprit public est pur dans cette partie de la république; l'aristocratie & le fanatisme y sont réduits à rugir en secret.

Des députés de la Rochelle paroissent à la barre; ils demandent des secours en hommes, armes & munitions, pour mettre leur ville à l'abri des tentatives des rebelles.

La municipalité d'Orléans sollicite une avance de 200 mille livres.

Ces deux pétitions sont renvoyées aux comités.

Malarmé, au nom du comité des finances, annonce que

les dépenses extraordinaires du mois dernier se sont élevées à 224 millions; la recette, quoiqu'elle ait surpassé de trois millions celle du mois précédent, n'a pas encore atteint le pair de 48 millions par mois: sur la proposition de ce membre rapporteur, la convention ordonne le remplacement de 256 millions 533 mille 335 livres, montant des avances faites le mois dernier par le trésor public.

Séance du jeudi 23 mai.

On fait lecture, au commencement de cette séance, d'une adresse des autorités constituées & des sociétés populaires du département du Gard: elle est ainsi conçue:

« Citoyens représentans, le salut de la patrie nous a tous réunis, à la vue des dangers que couroient plusieurs des départemens de la république. Nous nous sommes tous levés; nous avons formé une armée de vrais républicains, & acheté des subsistances pour l'alimenter pendant une année au moins.

» Ne dites donc plus au peuple de se lever; car il l'est, & est prêt à marcher: indiquez-lui la route qu'il doit tenir; mais s'il fait tant de sacrifices, à son tour il vous ordonne d'ajourner toutes les haines & toutes les personnalités; il vous ordonne de vous réunir pour faire son bonheur; il vous ordonne de lui donner une bonne constitution. Prouvez-lui, à ce bon peuple, que vous l'aimez, en travaillant sans relâche à sauver la patrie. Si vous en êtes incapables, il vous ordonne d'appeler une autre convention, & de vous séparer. Le tems où la vengeance du peuple éclatera sera terrible: malheur à ceux qui l'auront trahi! » . . .

Sur la motion de Levasseur, l'assemblée ordonne l'impression de cette adresse & l'insertion au bulletin.

L'on renvoie au comité de salut public une lettre de François Maçon, employé dans l'armée de Saint-Maixent; il fait l'éloge du général Chalboz, qui tint pendant long-tems les rebelles au poste de la Chataigneraye avec une poignée de monde, & du général Sandos qui attaqua à propos dans la plaine & les mit en déroute. Sans cette heureuse expédition, la Rochelle & Rochefort couroient risque de tomber au pouvoir des rebelles.

Les commissaires envoyés sur les frontières des Pyrénées, écrivent de Perpignan, en date du 14, que l'on n'a encore rien tenté contre l'ennemi, à cause du dénuement de cette partie de nos frontières; celui-ci, de son côté, n'a fait aucun mouvement; les troupes en ont profité pour s'organiser, & bientôt elles seront dans un état imposant. Dans peu les forces qui défendent les Pyrénées Orientales, se porteront à 22 mille hommes effectifs, tant sous la toile que dans les places; la garnison de Perpignan sera composée de 12 mille hommes.

A la suite de la lecture d'une lettre des citoyens déportés de Saint-Domingue par ordre de Santhonax, il est décrété que le comité des colonies fera demain un rapport sur les sommes à accorder à ces citoyens.

Besard, membre de la commission envoyée à Chantilly, fait adopter un projet de décret, par lequel la municipalité de ce lieu est autorisée à faire transporter dans un endroit sûr les plombs qui restent actuellement dans les jardins du château appartenant à l'émigré Condé.

Après la lecture de quelques procès-verbaux, on admet à la barre une députation de la section de la Fraternité, qui vient donner communication à l'assemblée d'une pièce extraite du registre de ses délibérations; elle est ainsi conçue:

« Les commissaires, chargés par l'assemblée générale de recueillir les preuves des complots qui auroient pu être tramés contre la liberté de la convention, ont fait leur rapport,

il en résulte que le comité révolutionnaire leur a déclaré que, dans des assemblées tenues dimanche dernier & lundi à la mairie, composées de membres des comités révolutionnaires, & présidés, la première, par un administrateur de police, & la seconde par le maire, il a été agité de faire une journée du 10 août, qui seroit suivie d'un 2 septembre : il a été agité, en outre, d'arrêter, à un jour & une heure convenue, 22 membres de la convention, de les égorger, & de publier ensuite qu'ils avoient émigré; qu'à la vérité, dans la séance du lundi, le maire s'est opposé à ce que ces propositions fussent reproduites, & qu'il a déclaré qu'il romptoit l'assemblée, si elles étoient mises en délibération.

L'assemblée a arrêté que la déclaration ci-dessus seroit portée à la convention nationale, imprimée & envoyée aux 47 autres sections, & qu'expédition du rapport fait au comité révolutionnaire, seroit envoyé dans le jour à la commission des douze ».

« Législateurs, dit ensuite l'orateur de la députation, au nom de la France, dont vous êtes les représentans, au nom de Paris outragé, ne souffrez pas que l'impunité enhardisse plus long-tems les conspirateurs. Otez compter sur les bons citoyens qui ont résolu d'affranchir leur patrie du joug infâme qu'on lui prépare; osez vous confier à leur énergie, & déployez enfin celle de la nation contre des brigands qui vous menacent. Plus de mesures timides, elles accroîtroient l'audace des factieux, elles vous aviliroient & vous perdroient vous-mêmes. Songez qu'il ne peut y avoir de transaction entre le bon & le mauvais génie de la république; il faut que l'un triomphe, & que l'autre soit abattu.

» Législateurs, nous ne ferons point de nouveaux sermens, mais nous tiendrons ceux que nous avons faits; nous répondrons de vous à la nation, & à vous de lui répondre de son salut & de sa gloire; nous favoriserons la révolution, en la terminant, & en la purgeant des scélérats qui la souillent: c'est à vous à la consolider par des loix, & par les bienfaits d'une constitution républicaine & libre ».

La députation est admise aux honneurs de la séance, & accueillie par des applaudissemens.

Un membre du côté de la montagne se leve, & demande qu'il soit sur-le-champ donné des ordres pour que les auteurs de ce complot soient mis en état d'arrestation. Génissieux pense que le tems des demi-mesures est passé, si l'assemblée veut sauver la liberté; il reproche au maire de Paris d'avoir présidé une assemblée où se tramait le complot, & de ne l'avoir pas dénoncé lui-même, & il en tire une conclusion défavorable au maire de Paris, qu'il propose de mander à la barre. Lassource déclare que, s'il n'avoit été prévenu, il auroit été arrêté, dans la nuit du lundi au mardi, par des hommes qui se sont présentés chez lui.

Buzot instruit la convention des deux faits suivans, qui prouvent l'existence du complot. Lorsque la motion fut agitée dans l'assemblée tenue à la mairie, le président de la section de 92, voulant parler contre, fut chassé; on chassa également deux commissaires de la section de la Fraternité, que l'on apperçut prenant des notes. L'orateur fait remarquer qu'il est inutile de lancer des mandats d'arrêt contre des personnes qui ne sont pas désignées; mais comme le comité de sûreté générale est instruit de ce complot, il propose de lui renvoyer la dénonciation.

Cambon instruit la convention que le comité de salut public a été prévenu de tous ces faits; que le maire de Paris, appelé au comité, y a déclaré que la motion liberticide avoit été

faite dans l'assemblée qu'il présidoit; mais qu'il avoit menacé, si elle se renouvelloit, de rompre l'assemblée & de la dénoncer à la France entière: il a, à cette occasion, fait sa profession de foi, & a dit qu'il regardoit la convention comme le palladium de la liberté, & que la moindre atteinte qui lui seroit portée plongeroit la France dans un abîme de maux.

Le comité a reçu aussi la dénonciation contre Valazé; mais ne voulant pas réveiller les haines individuelles, il avoit résolu de n'en pas parler à la convention. Cette nuit encore, à minuit, il a été prévenu d'un complot qui devoit éclater aujourd'hui; il a sur-le-champ pris des mesures pour le faire avorter.

Legendre dit que cette discussion-ci n'est pas, comme tant d'autres, une discussion oiseuse; il s'agit du salut de la république; il déclare que si quelqu'un de ses collègues étoit menacé, il lui serviroit de rempart, quelle que fût son opinion: mais remarquez, ajoute-t-il, que pour une motion faite par une tête exaltée, il ne faut pas inculper une assemblée entière. Je demande que tout président de section ou d'assemblée populaire, qui ne rappelleroit pas à l'ordre l'auteur d'une motion incendiaire, en soit personnellement responsable.

À la suite des débats, l'assemblée a renvoyé la dénonciation, & toutes les propositions qui en ont été la suite, à la nouvelle commission des douze, & a déclaré que la section de la Fraternité a bien mérité de la patrie, ainsi que celle des Tuileries, dont on a rappelé le serment. Elle a, en outre, décrété l'impression de l'adresse de la section de la Fraternité, & l'envoi aux départemens.

Fonfrede a ajouté aux faits dénoncés celui dont la commission est avertie. Plusieurs conspirateurs ont de fausses correspondances qu'on auroit supposé exister entre Pitt, Coblentz & les députés profcrits, après que le plan auroit été exécuté: on les auroit fait imprimer, pour faire croire qu'on n'avoit fait justice que de quelques conspirateurs.

Charlier dit que le complot est atroce pour n'être pas connu; je demande que Fonfrede signe sa dénonciation: on fait remarquer que Fonfrede ne dénonce pas, qu'il rapporte seulement un fait connu de la commission.

Des citoyens de Paris se présentent à la barre pour offrir de remplacer momentanément les gendarmes de la garde de la convention nationale. Mention honorable & renvoi au comité.

*Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.*  
Lettre M.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

*Du 23 mai 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la république.*

Actions des Indes de 2500 liv.....	2100.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	415.
Emprunt de déc. 1782, quittance de finance.....	2 p.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	4 $\frac{1}{2}$ 4 b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	.....
Idem, sans bulletin.....	pair. 4. $\frac{1}{2}$ b.
Idem, sorti en viager.....	4 p. pair. 4.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789....	3. 3 $\frac{1}{2}$ 4. 3 $\frac{1}{2}$ p.

C O N T R A T S.

Première classe, à 5 pour 100.....	83. 82 $\frac{1}{2}$ .
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15 <sup>e</sup> .....	74. 74 $\frac{1}{2}$ .
Troisième classe, à 5 p. 100. suj. au 10 <sup>e</sup> .....	71 $\frac{1}{2}$ .